



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)
UNITÉ DE GESTION DES PROJETS (UGP)
PROJET DE DE REPOSE D'URGENCE À LA COVID-19
CRÉDIT IDA NUMÉRO : E0620**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR SERVICES DE CONSULTANTS**

Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements des services d'une organisation ou bureau d'études ou firme de Consultation ci-après désignée <CONSULTANT> chargée de *faire le montage de la stratégie de gestion des déchets biomédicaux et autres déchets issus des activités de soins.*

La gestion des déchets biomédicaux et autres déchets issus des activités de soins devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les institutions publiques. Ces déchets posent aujourd'hui de sérieux problèmes sanitaires, environnementaux, esthétiques et mêmes socioculturels. La gestion inappropriée de ces déchets (collecte, manipulation, triage, entreposage et élimination) constitue un risque non seulement pour le personnel, les populations, ainsi que pour les agents chargés de la collecte et de l'élimination, mais aussi pour le milieu naturel. Le milieu hospitalier est particulièrement concerné compte tenu des risques pathogènes liés aux caractéristiques environnementales, infrastructurelles, aux pratiques des prestataires, des usagers et surtout aux risques associés à la gestion des déchets. En conséquence, ce milieu peut aisément être considéré comme un lieu privilégié de transmission de diverses infections.

Au titre des prestations attendues, le Consultant devra notamment :

- Faire un état des lieux exhaustif incluant la documentation, les méthodes, les pratiques, les moyens disponibles, le personnel ayant rapport à la gestion des déchets biomédicaux et autres déchets issus des activités de soins;
- Élaborer une stratégie de gestion de déchets biomédicaux validée par le MSPP, en coordination avec toutes les directions concernées (UCNPV, DPMMT, LNSP, DOSS, DELR, Point focal sureté et sécurité des sources radioactives) pour s'assurer d'une approche globale, intégrée et d'une complémentarité avec les plans, procédures et manuel de gestion des déchets pharmaceutiques et des équipements médicaux et autres ;
- Définir un plan opérationnel du Plan national de gestion des déchets de santé ;

Cet appel à manifestation d'intérêts est ouvert à tous les CONSULTANTS des pays membres de la Banque Mondiale. Les CONSULTANTS doivent de préférence être des organisations, bureaux d'études ou des firmes, spécialisées dans la fourniture de services dans le secteur de la Santé.

L'UGP invite toutes les Firmes nationales ou internationales admissibles à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel etc...).

Le Consultant appelé à exécuter les prestations sollicitées pourra s'associer ou se mettre en consortium à une (ou des) firme (s) locale (s) ou internationale (s) existante (s) œuvrant dans le domaine de la santé.


L'attention des Consultants est appelée sur le fait que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 à 3.18 des « Règlements de la Banque Mondiale sur la Passation de marchés pour emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), juillet 2016 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.


Un Consultant sera recruté selon la méthode **Sélection à moindre Cout (SMC)** telle que décrite dans les Règlements.

Le démarrage des prestations est prévu pour Août deux mille vingt-quatre et la mission durera douze (12) mois.

Les CONSULTANTS intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : UGP/MSPP, 3, Delmas 81, à l'étage, Delmas, Haïti, et aux heures suivantes de 9h AM à 3h PM ou par courrier électronique à l'adresse suivante : prosys.procurement@gmail.com

Les MANIFESTATIONS D'INTERETS doivent être déposées en version papier sous plis cachetés à l'adresse physique du projet mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 juillet 2024 à 2 Heures PM ou en version PDF protégée par un mot de passe à l'adresse électronique suivante : prosys.procurement@gmail.com, avec la mention ou comme objet de courriel « **Manifestation d'intérêts pour le montage de la stratégie de gestion des déchets biomédicaux et autres déchets issus des activités de soins** » .


Dr. Yves Joseph Gérard PIERRE-LOUIS,
Directeur Exécutif
UGP/MSPP, Delmas 81 No 10, Delmas, Haïti

UNITE DE GESTION DE PROJETS

MSPP